

# **Le château et la Baronnie de Jonchères**

## *LE SITE*

- Des tours massives à demi écroulées, des pans de murs envahis par la végétation, dans un site sauvage de roches dénudées et de bois suspendus sur les gouffres de l'Allier,
- des prismes basaltiques, dont certains forment un abri qui s'écroule un peu plus chaque année, et où fut trouvée une hache de pierre polie,
- un filet d'eau claire dévalant jusqu'à l'Allier,
- un pont qui enjambe la rivière et fait communiquer Velay et Gévaudan,
- voilà Jonchères.

Les ruines du château, encore imposantes, se dressent aux confins du département sur le territoire de la commune de Rauret, canton de Pradelles, au bord de l'Allier qui fait frontière entre la Haute-Loire et la Lozère. Depuis la fermeture de la petite gare (le long de l'Allier court la voie ferrée Paris Nîmes) le lieu est ordinairement désert ; mais il s'anime à la belle saison où touristes et campeurs sont attirés par la beauté du site, l'eau pure de la rivière et le sable fin de la plage.

La gare et la petite maison du garde-barrière ont été aménagées en résidences secondaires ; la seule maison restant de l'ancien village a été achetée par des Hollandais et 1 ou 2 constructions nouvelles sortent de terre.

## *LA VIGUERIE — LA BARONNIE*

Le château et le pont se dressent là depuis des temps fort lointains, le premier gardant le second. En effet, la forteresse ne domine pas les environs ; elle est encaissée entre des rives abruptes et même du sommet des tours on ne devait pas voir bien loin ; elle ne pouvait qu'assurer la défense du passage.

A. Boudon-Lashermes, dans « Les Vigueries Carolingiennes » dit que Jonchères, au bord de la route qui allait de la Cité d'Anis au pays des Ruthènes — le Rouergue — était l'une des forteresses défendant la frontière celtique du « Pagus » vellave. Plus tard, ce fut l'un des 4 mandements de la Viguerie de Mariac, près Salettes, les autres étant La Fare, Soubreys et Arlempdes.

En 1164, on l'appelle Juncheiras (1), en 1289 : *Castrum de Juncheriis* (1) qui fait partie des châteaux dont le Pape confirme la suzeraineté à l'Evêque du Puy. Le nom évoluera en *Juntgeyras*(1), *Juntgeriae* (1) avant de devenir *Junchières*, *Jonchères* et finalement *Jonchères*. Cela signifie sans doute « endroit planté de joncs », bien qu'il n'y ait aucun terrain marécageux à proximité.

La Viguerie de Jonchères, qui succéda à celle de Mariac (2) était vaste, allant de l'Allier jusqu'à la Loire (entre Arlempdes et Issarlès) où elle avait un droit de pêche. En 1285, Gilbert de St-Haon rend hommage à l'Evêque du Puy (3) pour le *Castrum de Jonchères*, la tour et l'eau de Loire, et dans un autre hommage, pour ce qu'il a au mandement de Jonchères, en deçà et au-delà de la Loire. S'agissait-il réellement de la Loire ? Le fait a été contesté ; il est vrai que les textes anciens contiennent des erreurs, surtout de noms et de dates.

Au fil des siècles, la baronnie qui remplaça la Viguerie perdit de son étendue, mais resta importante. Jusqu'à la Révolution, elle fut l'une des 18 Baronnie Diocésaines qui donnaient à leur seigneur le droit de siéger aux Etats particuliers du Velay. Elle est mentionnée comme telle, pour la première fois en 1494, dans le procès-verbal des Etats du Velay. L'évêque, comte du Velay, donc suzerain de Jonchères était généralement représenté à ces Etats par un « commis », qui était toujours un Polignac. En 1585, les barons diocésains s'élevèrent contre le « monopole » Polignac et revendiquèrent le droit de choisir eux-mêmes le « commis » : ils proposèrent le baron de Jonchères, ce qui laisse supposer qu'il était à la fois estimé et puissant. Mais ils n'eurent pas de succès et le monopole Polignac continua (4).

Il était fréquent que les barons eux-mêmes se fassent représenter ; parmi les « commis » de Jonchères, on trouve (5) entre autres en 1582 : Loys de Lobeyrac, en 1615 : Antoine de Colin des Roys, en 1620 : Théoffre d'Alzon, en 1649 : Jean de Paroir,

## LES PREMIERS SEIGNEURS

Qui furent les seigneurs de Jonchères ? Avant le XII siècle, on ne sait pas. A partir de cette époque et pendant environ 200 ans, ce furent des seigneurs pariers, ou co-seigneurs. La baronnie de Jonchères était une sorte de co-propriété. Des villes entières pouvaient être des co-seigneuries : Pradelles en était une, la Garde Guérin, en Lozère, une autre. Les co-seigneurs possédaient une part du château ou de la ville, et se partageaient les soins de l'entretien et de la défense, ainsi que les bénéfices, la justice, les droits seigneuriaux, ce qui créait parfois contestations et conflits.

Parmi les premiers possesseurs connus, il y a les Pradelles, eux-mêmes co-seigneurs de Pradelles, comme le furent tous les barons de Jonchères. En 1296, Hébrard de Pradelles rend hommage à l'Evêque, pour « la 4<sup>e</sup> partie de la Tour de Jonchères, avec la seigneurie et juridiction de la dite 4<sup>e</sup> partie ». Sont aussi co-seigneurs aux XIII et XIV siècles, les Beaune, les Dentil de St-Haon, les Freycenet de Sinzelles, les Villate, les Sarrazin. Il n'y eut jamais, même au début, de famille de Jonchères ; on devenait seigneur de la baronnie par héritage, mariage ou achat. Dans les chroniques, ou dans certains actes, il est parfois question de M. de Jonchères, mais seulement par commodité (6).

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Villate semblent devenus les seigneurs principaux, et au xv<sup>e</sup> et au début du XVI, les seuls maîtres de la baronnie.

## LES BELVEZER

Vers 1550, Gilberte de Villate, héritière, épouse Jean de Belvezer ou Belvezet. L'origine de cette famille est mal connue ; certains la font venir d'Auvergne, les autres du Rouergue, aux confins de l'Aubrac, ce qui est plus probable. Pendant 150 ans, les Belvezer seront barons de Jonchères.

Le mandement, outre le château et le hameau blotti à ses pieds, comprenait les villages voisins de Joncherettes, Arquejols, Freycenet, en Velay, et, de l'autre côté de l'Allier, en Gévaudan, des possessions à Fontanes, Chausseville, Sinzelles. Les Belvezer sont aussi comtes de Milhau seigneurs de St-Juéry, Rochebrès, St-Just, Oradour, Belvezet, Jalavoux, Rauret, Aubignac, le Monteil, le Mazel, Malesvielles, Chabannes, et autres places ; ils sont bien sûr co-seigneurs de Pradelles.

Ce sont des gens remuants, souvent militaires de carrière, querelleurs et procéduriers. Ils eurent avec les évêques du Puy, des procès en cascade, qui durèrent près de 150 ans.

Tout commence avec Guyon de Belvezer, 2<sup>e</sup> baron de ce nom. En 1572, année de son mariage avec Jeanne d'Arpajon, il conclut avec l'évêque du Puy Antoine de Sénectère, une importante transaction. L'évêque prétend que « la moitié du fort, château et lieu de Jonchères, ainsi que de certains autres villages proches, lui appartient, en raison de son évêché et comté, de même que plusieurs cens, rentes et droits de directe ». Guyon de Belvezer dit au contraire que l'ensemble de la seigneurie, avec tous ses droits et revenus, lui appartient, comme elle a appartenu de toute ancienneté à ses prédécesseurs, sans que les évêques puissent prétendre à autre chose que le droit de « haut fief » et l'hommage, symbolique et honorifique.

Qui avait tort, qui avait raison ?... On transigea. Monseigneur de Sénectère, dont une nièce, Marie, devait épouser le fils de Guyon, François, cède tous les droits de justice, la directe, les cens et rentes qu'il pouvait avoir dans le mandement, et, en contrepartie, Guyon lui cède d'autres droits, directes, cens et rentes qu'il possède au village de Jagonas, tout proche (7).

Le baron de Jonchères est définitivement maître chez lui.

Mais 67 ans plus tard, en 1639, l'évêque, alors Just de Serres, n'a encore rien perçu des rentes cédées à Jagonas, comme étant injustifiées. Nouvelle transaction avec Charlotte d'Espinchal, veuve et héritière d'Antoine de Belvezer, petit-fils de Guyon, après réclamations, procès, sentences, annulations de sentences et appel au Parlement de Toulouse.

L'évêque était dans son droit, les titres lui permettant d'exercer la justice et toucher les rentes promises ne lui ayant jamais été remis, mais il fallut 69 ans pour que ce droit fût reconnu.

M<sup>me</sup> d'Espinchal dut céder à la place de celles de Jagonas, des rentes et directes au village d'Arquejols ; elle dut en outre, par une nouvelle transaction en 1707 pour compenser le manque à gagner de l'évêque, pendant ces longues années, lui verser 120 livres de rente annuelle et perpétuelle !

Pendant ce temps, se déroulait un autre procès entre Monseigneur de Serres et Gaspard de

Belvezer, fondateur de la branche cadette, à propos de dîmes à lever dans les villages de la baronnie (8).

L'histoire n'est pas terminée... et la transaction de 1572, est remise en cause, en 1758. Beaucoup d'eau a coulé sous le pont de Jonchères ; la maîtresse des lieux est alors M<sup>TM</sup> de Nicolai, arrière-petite-fille de Charlotte d'Espinchal-Belvezer, et l'évêque du Puy est Monseigneur de Pompignan.

Mme de Nicolai touche des rentes au village du Mazel, paroisse de Fontanes (village situé au-dessus de l'actuel barrage de Naussac), comme l'ont fait tous ses prédécesseurs. À l'occasion d'une vente, elle veut toucher le « lodz », redevance due au seigneur sur les ventes effectuées sur ses terres. Monseigneur de Pompignan s'y oppose, prétendant que le Mazel n'a pas été inclus dans la transaction de 1572, donc n'appartient pas à Jonchères, mais à l'évêché qui doit y faire valoir ses droits. Chaque partie présente ses arguments. On remonte au déluge, le représentant de l'évêque dissèque le droit féodal et l'interprète, bien sûr, à son profit.

L'évêque et la marquise étant tous deux à Paris, c'est un homme de loi parisien qui s'occupe de l'affaire, et les conseillers du roi, notaires au Châtelet qui tranchent en faveur de Mme de Nicolai.

L'évêque qui avait déjà dû toucher les lodz, doit les restituer.

La Révolution, qui abolit les droits féodaux, n'était plus très loin, sinon, les procès dureraient peut-être encore.

Les Belvezer prirent une part importante aux guerres de religion. Jean, l'époux de Gilberte de Villate, combat en 1562 contre Blacons, lieutenant du Baron des Adrets. Son fils Guyon, (qui avait transigé avec l'évêque en 1572) ennemi juré des Protestants, est Lieutenant Général et Commandant en Gévaudan, en l'absence du Baron de St-Vidal qui était gouverneur du Velay et du Gévaudan (9). Il semble être au mieux avec lui : c'est le Baron de St-Vidal, en effet, qui lui remet de la part d'Henri III, le collier de Chevalier de l'ordre du roi (10).

En 1581, il est chargé, avec quelques autres seigneurs, de rassembler l'argent de la rançon réclamée par le Capitaine Merle, chef fameux et redouté des Protestants, pour rendre la ville de Mende qu'il occupe. Il combat ensuite, au Puy même, aux côtés de St-Vidal, alors chef de la Ligue. En 1589, il est convoqué au ban et arrière-ban de la Sénéchaussée, et en 1590, il arrive au Puy, en compagnie des principaux chefs ligueurs de la région, et loge à l'Hôtel de la Pomme, avec le Baron de St-Haon, dont le château était voisin du sien (10).

Lorsque le Baron de St-Vidal, fut tué au Pont d'Estroulhas par le Cadet de Séneujols, secondé par M. de Chaste, il fut représenté à l'interminable défilé des funérailles, par un porteur de torche. Il ne négligeait pas ses affaires financières, pour autant, et achetait des terres, dont la métairie noble de Jalavoux.

Certains de ses descendants furent aussi batailleurs que lui. Un jour de 1650, son arrière-petit-fils, Christophe, rentrant de voyage, passait par Issoire. Il y rencontra son frère, dit : « le seigneur de St Etienne », chevalier de la Compagnie d'Ordonnance de Son Altesse Royale, qui y logeait, avec quelques amis. Le baron persuada son frère de rentrer avec lui à Pradelles où il demeurait actuellement, pour y passer le reste de ses quartiers d'hiver ; ses amis sont invités. La petite troupe s'arrête dans une auberge dont le propriétaire possède un très beau chien qui excite la convoitise du sieur de St Etienne ; comme l'aubergiste ne veut ni le donner ni le vendre, l'irascible St Etienne s'en empare et le fait immédiatement accoupler avec un des siens, de même taille.

Une querelle s'ensuit, au cours de laquelle l'aubergiste est mortellement blessé. Le Baron de Jonchères avait, paraît-il, essayé de calmer son frère et n'avait pas pris part au meurtre. Il dut cependant avoir quelques ennuis avec la justice, puisqu'il sollicita du roi, sa grâce.

Louis XIV ne se pressa pas pour l'accorder, et fit attendre 12 ans sa lettre de rémission (11).

En raison des bons et loyaux services du Baron dans l'armée, on oublierait la fâcheuse histoire du chien. Quant au sieur de St Etienne, il aurait — disent les documents — « souffert la mort pour la satisfaction du crime ».

Un Belvezer de la branche cadette combattit, 50 ans plus tard, contre les Camisards et se fit remarquer par son ardeur guerrière.

Tous les Belvezer n'étaient cependant pas aussi belliqueux ; la famille a compté des chanoines de Brioude, des prieurs de Fontanes, Langogne, St-Jean-la-Fouillouse, des religieuses au couvent Notre-dame, de Langogne, à St-Flour, à Mercoire, où Henriette de Belvezer de Ligeac prit l'habit en 1766 et fut une des 7 religieuses restantes à la Révolution (12). La vie de Jonchères est tournée vers le Gévaudan, autant, sinon plus que vers le Velay.

En 1645, François de Belvezer, impliqué dans l'affaire du chien, épouse Françoise Anne-Marie du Quesnel de St-Just, et devient de ce fait, seigneur de St-Just, près Chomelix. Bien qu'il voit sa noblesse confirmée en 1669, il adopte pour ses descendants le nom de St-Just. Sa femme et lui, ayant survécu à leurs enfants, le titre passa au frère de François, Christophe, et à la fille de celui-ci Marguerite, qui est dite : « Marquise de St-Just, comtesse de Jonchères, seigneuresse de ce lieu ».

Signalons en passant une petite mésaventure qui arriva en 1692 au François de Belvezer dont il vient d'être question : Il ne pouvait rentrer en possession d'un coffre plein de vêtements et d'objets divers, entreposé dans la chambre d'une hôtellerie du Puy, chambre dont on avait volé la clé, d'où réclamation au présidial. L'affaire est sans intérêt, mais on apprend à ce propos, que les « délivrances » de justice avaient lieu à cette époque au « Carré de la Bédouire », c'est-à-dire la Place du Plot (13).

### *LES DERNIERS SEIGNEURS*

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les barons de Jonchères, attirés par une vie plus confortable et plus brillante que celle qu'on pouvait mener dans les gorges de l'Allier, quittent le château et s'établissent à Paris ou dans le midi. Le château et les terres sont affermés, et, de ce jour, commence le déclin de la vieille forteresse. C'est aussi à cette époque que la baronnie tombe « en quenouille », et ne se transmet plus que par les femmes.

Marguerite de Belvezer, qui se faisait appeler Marquise de St-Just, épousa le 24 décembre 1699, Pierre de St André, seigneur de Ressons, capitaine de cuirassiers, fils d'un secrétaire du roi. Elle mourut en 1737 ne laissant qu'une fille, Marie-louise de St André qui épousa Joseph Louis de Nicolaï, co-seigneur de la ville de Bagnols en Vivarais, baron de Sabran et Cavillargues. Leur fils, Scipion de Nicolaï, devint maître de la baronnie en 1768. A cette date, le château était déjà en mauvais état ; il le vendit le 26 avril 1781, pour 180.000 livres à Jean-Guillaume Sauzet, médecin et homme d'affaires de Pradelles, dont M. Féminier a retracé la vie, dans le Tome LVII du Bulletin de la Société Académique.

Sauzet mourut en 1827, sans postérité, et c'est son frère Jean-Pierre, sieur de St Clément, juge au Tribunal du Puy qui hérita de Jonchères et le transmit à une de ses filles, Mme Vêyrenc de la Valette.

La famille de la Valette posséda Jonchères jusqu'en novembre 1957 où la commune de Rauret se rendit acquéreur du terrain sur lequel s'élèvent les ruines.

### *DES RUINES*

Une grande quantité de pierres du château fut utilisée à la construction de la voie ferrée vers 1866-67, ce qui acheva la destruction des bâtiments.

Ce qu'il en reste a été classé Monument Historique par arrêté du 14 novembre 1983.

Comme tout château qui se respecte, Jonchères avait un souterrain, dont l'entrée était encore accessible il y a moins de 50 ans, mais qui a maintenant disparu sous les éboulis. Une tradition locale voulait qu'il passât sous l'Allier pour déboucher en Gévaudan, mais cela paraît peu probable. Par contre, il n'est pas impossible qu'il ait communiqué, suivant une autre tradition, avec le château de Beaune, à quelques kilomètres de là, les seigneurs de Jonchères étant alliés aux seigneurs de Beaune. Diane de Belvezer avait épousé en 1609, Christophe de Beaune, haut seigneur de Pradelles.

Pendant la Révolution, les souterrains servirent de cachette à un membre de la branche cadette des Belvezer, établie depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, au château de Trémoulet, en Gévaudan, sous le nom de Ligeac.

Jean-Baptiste de Ligeac se trouvait pendant la Révolution à Mende où il faisait partie d'un groupe de royalistes. Dénoncé, il put s'enfuir et grâce à ses talents de cavalier, échapper à ses poursuivants et se réfugier dans les souterrains de Jonchères où il fut malgré tout arrêté et conduit à Pradelles où il resta 18 mois en prison. C'était un cavalier exceptionnel et lorsque les paysans entendaient un grand bruit, ils disaient « c'est la tourmente, peut-être « la trêve » (les esprits)... ou alors c'est M. de Ligeac qui passe au galop... ».

Au pied du château, un hameau abritait quelques paysans ou valets de labour, un maréchal-ferrant, un « tireur de laine », un ou deux pêcheurs de profession ; une vingtaine de personnes en tout. Tout près, tournaient plusieurs moulins dont il reste à peine quelques pierres dans les ronces.

Le hameau subsista jusqu'au début du siècle. Jonchères fut commune jusqu'en 1832, mais, trop peu importante, fut à cette date rattachée à la commune de Rauret.

## LE PONT

M. Chervalier, dans son excellent ouvrage sur les Ponts de la Haute-Loire, en a fait en partie l'historique. Qu'il nous permette de le rappeler, en ajoutant quelques détails

Il est probable qu'un pont enjambant l'Allier existait à Jonchères, il y a très longtemps ; mais on ne sait rien avant 1559 où le pont d'alors, en bois bien sûr, fut emporté par une crue.

Du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, de réparations en reconstruction se succédèrent des ponts, à l'existence éphémère. Nous connaissons l'aspect de 2 d'entre eux par des dessins conservés aux Archives Départementales de la Haute-Loire ; l'un de 1646, illustre le livre de M. Chervalier, l'autre de 1860 a été publié par M. Féminier.

Ces ponts de bois se détérioraient rapidement et étaient dangereux ; on les appelait des « planches » et lorsqu'on les mentionne, c'est pour dire qu'elles sont en ruines ou détruites. Dans les registres paroissiaux de Rauret, il n'est pas rare de lire en marge des actes de décès : « noyé en la rivière d'Allier tombé des planches de Jonchères ».

En 1702, lorsque le château fut affermé aux Boucharenc, il est spécifié que « le seigneur fera faire un petit bateau pour transporter les blés qui viennent du Gévaudan, en attendant la reconstruction du pont » (14).

L'édification du dernier pont de bois, en 1856, fut matière à d'âpres discussions entre les communes avoisinantes, en particulier celle de Rauret, et M<sup>m</sup> de la Valette, propriétaire de Jonchères. Cette dernière se résolut à financer une partie des travaux, mais en profita pour déclarer que le pont lui appartenait et qu'elle voulait y instituer un droit de péage de 4, 6 ou 8 centimes, selon qu'il s'agirait d'une personne, d'un animal ou d'une charrette.

Vive émotion à Rauret, qui n'avait pas ménagé non plus ses rares deniers, et refus très net du droit de péage ; les raisons ne manquaient pas : on avait jusqu'alors circulé librement, vu le système monétaire il n'était pas possible de payer exactement 4, 6 ou 8 centimes, et — argument décisif — on ne pouvait pas taxer des charrettes qui n'avaient pas la place de passer sur le pont ! M. de la Valette renonça au péage.

Cet ouvrage fut détruit en 1876, non par une crue mais par un incendie ; curieuse fin pour un pont...

Il était urgent de le refaire, à cause de la gare qui existait depuis 1869-70 et à laquelle ne pouvaient accéder les Lozériens. Mais il fallut attendre encore de nombreuses années.

En 1881, le conseil municipal de Rauret fait la proposition suivante : « Une passerelle en fer appartenant à la compagnie du Chemin de Fer de St Germain des Fossés à Nîmes est devenue inutile à Chapeauroux, par suite de la construction d'un pont en pierre. Elle pourrait être utilisée à Jonchères, sur l'Allier. Le conseil, faute d'argent, envisage de n'en acheter que la moitié, ce qui serait suffisant, et à condition que les communes voisines : Fontanes, Auroux, Naussac, Chastanier, St-Bonnet, Ste-Colombe, St-Haon, Landos, St-Etienne-du-Vigan, participent à l'achat et que l'Etat donne un secours.

Les communes citées ne voulurent rien entendre et les tractations durèrent encore près de 10 ans.

Finalement l'achat et la pose de cette moitié de pont furent pris en charge par les deux communes riveraines : Rauret, côté Haute-Loire, Fontanes, côté Lozère. Rauret dut contracter un emprunt et fit ressortir pendant longtemps « l'énormité de son sacrifice ». Il est vrai qu'il fallait aussi rendre praticable le mauvais chemin qui menait au pont.

Les travaux furent adjugés en 1890 seulement, et achevés en 1891. Depuis la proposition du conseil municipal de Rauret, il avait fallu attendre 10 ans pour que puissent communiquer à nouveau, la Haute-Loire et la Lozère.

On ne peut s'empêcher de regretter le pittoresque et romantique pont de bois de 1856, tellement plus joli que l'actuel pont métallique. Mais ce dernier a le mérite de la solidité ; ni incendie, ni intempéries ne peuvent le détruire. Lors de la crue de 1980, les eaux de l'Allier en furie atteignaient presque le niveau du tablier, mais il résista et il n'y eut aucun dégât.

Il n'a pas besoin d'être défendu par la garde du château, et, pendant les beaux jours, il permet aux amateurs de planche à voile de gagner le plan d'eau de Naussac, par une route pittoresque.

## *JONCHERES*

Tu dresses sur le roc, grand corps jadis vivant,  
Comme des bras tremblants, tes tours démantelées,  
Dominant la rivière aux eaux échevelées  
Qui te garde, et t'unit au sombre Gévaudan.

Tu fus pourtant puissante et haute seigneurie,  
Et tes maîtres siégeaient aux Etats Diocésains.  
Villate, Belvezer, Dentil ou Sarrazin  
Défendirent âprement ta noble baronnie.

Lourdement revêtus de la cotte de maille  
Ou bien portant, plus tard, la fraise et le pourpoint,  
Bataillant sans répit, et d'estoc et de taille,  
S'ils vainquirent souvent, ne te sauvèrent point

Tu mourus lentement en des mains étrangères,  
Victime de l'oubli, de l'abandon, des tiens,  
Qui pour des cieux plus doux ou des maisons princières,  
Reniant le passé, dénouèrent ses liens.

Certains, comtes et marquis, préférèrent Versailles,  
Les faveurs de son roi, les fastes de la cour,  
A l'abri, pourtant sûr, de tes hautes murailles,  
Bien sévères, il est vrai, à la tombée du jour.

Tous tes barons sont morts, qui menaient grand tapage.  
Tu restes seul debout, Jonchères, vieux chevalier,  
Croulant, mais fier encore, dans ta gorge sauvage  
Où roule, de roc en roc, l'impétueux Allier.

### B. BUCHLÉ « Société Académique du Puy en Velay et de la Haute-Loire »

- (1) Cbassaing : Dictionnaire topographique de la Haute-Loire.
- (2) A. Boudon-Lashermes : Les Vigueries Carolingiennes.
- (3) Lascombe : Hommages à l'Evêque.
- (4) E. Delcambre : Les Etats du Velay.
- (5) Preuves de Polignac
- (6) Mémoires de Burel : M. de Junchières.
- (7) A.D. de la Haute-Loire G-60.
- (8) A.D. G.60.
- (9) Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère.
- (10) Mémoires de Burel
- (11) Mémoires et procès-verbaux de la Société Agricole et scientifique de la Haute-Loire. 1886-87. T. 5.
- (12) Biographies Lozériennes. F. Remize. A.D. de la Lozère : 8 1478.
- (13) A.D. de la Haute-Loire 1 H.649.
- (14) A.D. Papiers de l'abbé Mercier